

La taxe d'apprentissage est un impôt que doivent acquitter les entreprises chaque année. Elle finance la formation initiale à vocation technologique et professionnelle dont l'apprentissage.

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 «Pour la liberté de choisir son avenir professionnel» maintient bien la taxe d'apprentissage, tout en modifiant en profondeur les modalités de son fonctionnement. Ces nouvelles dispositions divisent en deux parts le produit de la taxe d'apprentissage :

Taxe d'apprentissage : 0.68% de la masse salariale
sauf Alsace et Moselle : 0.44%

87% à verser à votre OPCO
de branche

13% à verser aux
établissements de votre choix

Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'IUT de Tarbes ?

Toutes les formations de l'IUT de Tarbes sont éligibles à percevoir le solde de 13%. N°UAI : 0650583F

Vous devez effectuer votre versement **avant le 31 mai 2020**.

Pour cela, vous avez deux possibilités :

- Soit par courrier en utilisant le formulaire de versement disponible sur le site : www.univ-tlse3.fr/taxe-apprentissage
- Soit en ligne sur le site : www.univ-tlse3.fr/taxe-apprentissage

Afin d'assurer le bon fléchage de votre versement, il faudra renseigner le nom exact de notre composante :
IUT de Tarbes.

Notre service **Pôle Entreprises**

est à votre disposition
pour tout complément d'information :

05 62 44 42 61

pole-entreprises@iut-tarbes.fr



Un IUT, des entreprises, un territoire

Taxe d'APPRENTISSAGE 2020

Investissez

dans la formation de vos futurs collaborateurs

1600 étudiants

dans des formations professionnalisantes en 2 ou 3 ans.

© Delphimages - Fotolia.com

Conception et réalisation graphiques © Lénaïc Gras www.aelzoe.com

www.iut-tarbes.fr



* Notre offre de formation

Dans le secteur secondaire

- Bac+ 2 : DUT**
- GEII** - Génie Électrique et Informatique Industrielle
- GMP** - Génie Mécanique et Productique
- GCCD** - Génie Civil et Construction Durable

Dans le secteur tertiaire

- TC** - Techniques de Commercialisation
- GEA** - Gestion des Entreprises et des Administrations
- Option Gestion Comptable et Financière
 - Option Gestion et Management des Organisations
- MMI** - Métier du Multimédia et de l'Internet

Bac+ 3 : LP

Métiers de l'électronique : communication, systèmes embarqués **CCRSEE** - Conception Commande Réalisation de Systèmes Électriques Embarqués

Maîtrise de l'énergie, électricité et développement durable **STER.SE** - Sciences et Technologies des Énergies Renouvelables - Systèmes Électriques

Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique **STEEER** - Systèmes Thermiques, Efficacité Énergétique, Énergies Renouvelables

Gestion et maintenance des installations énergétiques **M3ER** - Maintenance et Exploitation des Équipements dans les Énergies Renouvelables

Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement **MQDE** - Management de la qualité, des Déchets et de l'Environnement

Métiers de l'industrie : conception de produits industriels **ICP** - Innovation, Conception et Prototypage

Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux **IMSC** - Innovation, Matériaux et Structures Composites

Technico-commercial **CPSI** - Commercialisation des Produits et Services Industriels

Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques **COGESHT** - Commercialisation et Gestion des Structures et Hébergements Touristiques

Management et gestion des organisations **SIIC** - Systèmes d'Information Intégrés et Communication

Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation **WEB COM2WEB** - Communication digitale et webmastering



Nos valeurs

Un ancrage **local** fort

Une grande **diversité** des domaines de **compétences** et des rythmes adaptés à chaque profil

- Développement des filières en apprentissage
- Développement du service formation continue qui accompagne les salariés dans leur évolution professionnelle

Une **qualité** de l'enseignement et du service rendu à l'étudiant

Une **performance** des moyens : 17 salles informatiques, accès internet & adresse e-mail pour chaque étudiant, laboratoires de recherche & ateliers, centre de documentation.

Pourquoi nous verser votre taxe d'apprentissage ?

En choisissant l'**IUT de Tarbes**, vous participez au développement de formations de **qualité**, qui sauront répondre à vos besoins en recrutement.

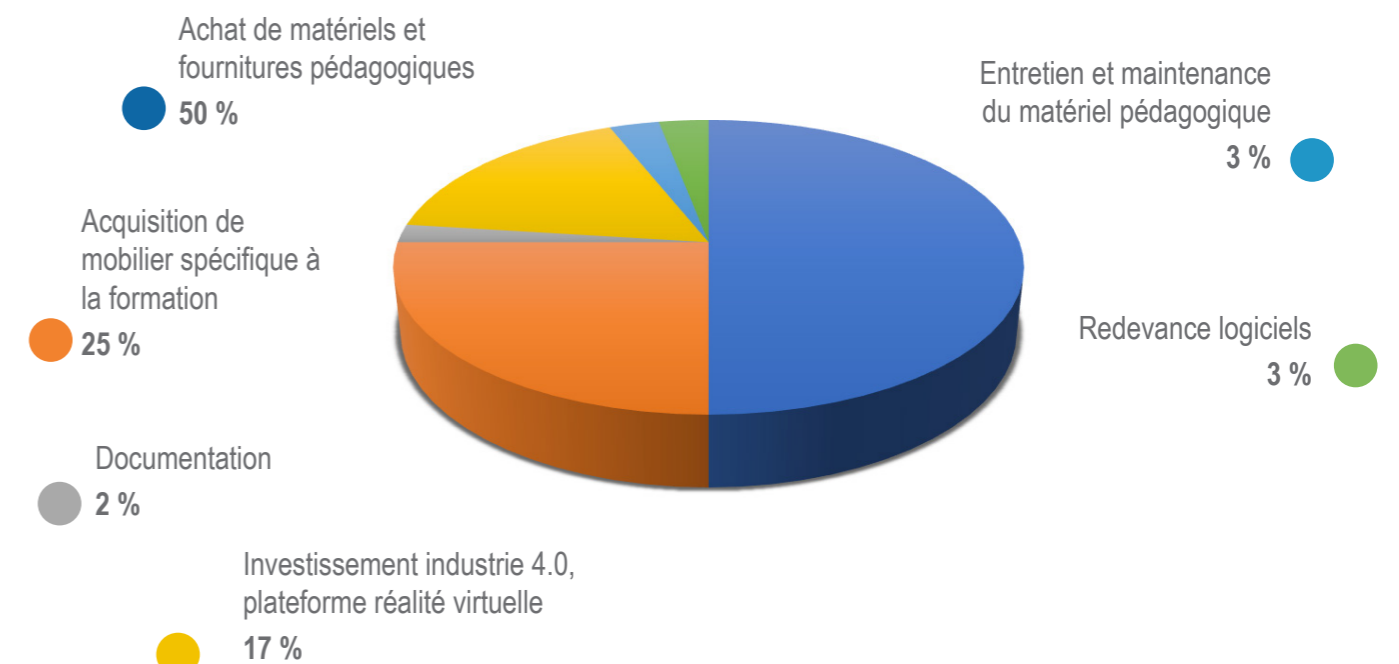
Votre contribution nous permet de financer les dépenses liées au maintien et renouvellement des équipements que nous mettons à la disposition de vos futurs collaborateurs.

Votre soutien est essentiel pour :

- favoriser la réussite de nos étudiants
- proposer des projets pédagogiques innovants
- construire des compétences avec des matériels scientifiques de pointe

390 entreprises « partenaires taxe d'apprentissage » assurent 12 % du budget pédagogique de l'IUT

Utilisation de la taxe d'apprentissage 2018



créateur de compétences